



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1292

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 15 mars 2021, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1292 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 500 000 \$ POUR L'ACQUISITION, L'AJOUT ET LE RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL ROULANT, ÉQUIPEMENT, ACCESSOIRES ET AUTRES FRAIS CONNEXES POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement écrite tenue du 17 mars au 1^{er} avril 2021 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 juin 2021.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 7 juin 2021.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin